



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29

En exercice : 27

Présents : 19

Absents représentés : 8

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 27

Date de convocation : 7 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

Délibération n° DEL.2025-10-106

Classe de neige 2026 : tarification

Le 14 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOIN Marie-Christine. MONDON Josiane à LEUILLER Patricia.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Gaëlle FLEURIER-LEFORT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de tarification de la classe de neige 2026 incluant la participation communale,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 29 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de participation des familles,

Le rapport de Gaëlle FLEURIER-LEFORT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille de tarification proposée ci-dessous comportant la participation de la Commune à ce séjour :

**CLASSE DE NEIGE 2026
du samedi 10 au samedi 17 janvier**

Prix du séjour pour 8 jours : 632 €

Q. FAMILIAL	PARTICIPATION DE LA VILLE DE ST GERMAIN		PARTICIPATION DES FAMILLES AVANT L'AIDE DU C.DEPARTEMENTAL		AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION DES FAMILLES	
	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR
0 à 69	305	48,32	327	632	0	0,00	327	632
70 à 139	285	45,12	347	632	0	0,00	347	632
140 à 209	272	43,04	360	632	0	0,00	360	632
210 à 276	255	40,32	377	632	0	0,00	377	632
277 à 322	238	37,60	394	632	0	0,00	394	632
323 à 368	220	34,88	412	632	0	0,00	412	632
369 à 414	203	32,16	429	632	0	0,00	429	632
415 à 457	187	29,60	445	632	0	0,00	445	632
458 à 500	170	26,88	462	632	0	0,00	462	632
501 à 540	154	24,32	478	632	0	0,00	478	632
541 à 580	137	21,60	495	632	0	0,00	495	632
> à 580	118	18,72	514	632	0	0,00	514	632

Modalités de calcul : (1/12ème des revenus annuels imposables du foyer + prestations des allocations familiales mensuelles) divisé par le nombre de part

<u>Détermination des parts :</u>	
Couple ou personne isolée	2 parts
1er enfant à charge	0.5 part
2ème enfant à charge	0.5 part
3ème enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

Fin octobre, un échéancier sur 3 mois vous sera proposé automatiquement (2 échéances + le solde avant le départ).

Toutes les autres aides (CE, aide commune ext...) seront déduites sur le solde.

Pour toutes autres questions, contacter le service enfance de la Mairie.

- **DÉCIDE** que le tarif « Saint Germain du Puy » soit appliqué » aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 octobre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>